



MANUEL DES ENCARTS

Recommandations techniques
et renseignements généraux

Table des matières

1. Données techniques

- 1.1. Tolérance d'encartage
- 1.2. Encarts acceptés et non acceptés
- 1.3. Formats
- 1.4. Grammages
- 1.5. Poids de l'encart
- 1.6. Emplacement dans le journal
- 1.7. Pli
- 1.8. Rognage
- 1.9. Collages dans l'encart
- 1.10. Produits brochés
- 1.20. Infixe encart collé

2. Renseignements généraux

- 2.1. Présentation de modèles en blanc
Délai de réservation
Acceptation définitive
- 2.2. Encartages partiels
- 2.3. Nombre d'encarts par édition
- 2.4. Délai pour la réception des encarts
- 2.5. Nombre d'exemplaires à livrer
- 2.6. Bulletin de livraison
- 2.7. Conditionnement pour la livraison
- 2.8. Palettisation
- 2.9. Adresse pour la livraison des encarts
- 2.10. Livraison
- 2.11. Soldes
- 2.12. Réserves

1. **Données techniques**

1.1. Si les prescriptions sont respectées, l'encartage est garanti à 98 % des cas.

1.2. Chaque encart doit être soumis à l'imprimerie.

Les encarts suivants sont acceptés :

- prospectus
- enveloppes
- pochettes photo.

Les encarts suivants ne sont pas acceptés :

- cartes commerciales réponse avec "pointillage"
- BVR seul ou au format min. A4 / 150g/m² sont acceptés
- encarts d'une forme autre que rectangulaire ou carrée
- échantillons (sachets)
- encarts agrafés dans le journal
- format avec pli en accordéon.

1.3. Formats

- a) Le format est variable selon le poids, le grammage et le nombre de feuilles. Chaque encart est examiné à la soumission.
- b) Le format minimum accepté est le A6 au format long (105 x 148 mm), excepté quelques publications. Pour le format oblong, une validation technique est obligatoire. Il y a lieu de tenir compte des paragraphes 1.4.a-b-c pour les feuillets individuels.
- c) Le format maximum accepté est le format journal (235 x 315 mm). Dans ce cas, il y a lieu de tenir compte des paragraphes 1.4.d-e.

1.4. Grammages

Feuillets individuels de format :

- a) A6 doivent présenter un grammage de 180 g/m² minimum.
- b) A5 doivent présenter un grammage de 170 g/m² minimum.
- c) Entre A5 et A4 doivent présenter un grammage de 150 g/m² minimum.

Encarts de plusieurs pages :

- d) Pour un encart de 4 pages, le grammage exigé est de 100 g/m² minimum.
Pour un encart de 8 pages, le grammage exigé est de 50 g/m² minimum.
- e) Pour les encarts sur papier journal nous recommandons un minimum de 8 pages et un grammage minimum de 49 g/m².
Un encart de 4 pages sur papier journal est possible sur du papier 60g/m².
- f) Pour un encart placé en cahier supplémentaire, un minimum de 8 pages est exigé.

1.5. L'acceptation d'un encart est aussi liée aux nombres d'encarts prévus un même jour. Son poids ne devrait pas dépasser 200 grammes. Dans ce cas, un seul encart commercial avec ce grammage sera accepté.

1.6. Aucun emplacement fixe ne peut être exigé.

- 1.7. Les dépliants et brochures doivent avoir le grand côté fermé par le dernier pli. Nous acceptons un seul format oblong par parution.
- 1.8. Les encarts doivent tous être rognés en angle droit et avoir tous le même format. Ils ne doivent présenter aucun défaut de rognage.
- 1.9. Les encarts comportant des produits collés à l'extérieur ou qui dépassent le format, sont refusés.
- 1.10. Seuls les imprimés brochés par agrafage dans le pli, et dont les agrafes sont **au moins** à 12 mm des bords, sont acceptés. La grosseur des agrafes doit être adaptée à l'épaisseur des produits piqués dans le pli, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas avoir une surépaisseur.
- 1.20. Infix, encart collé, le format de ce dernier doit être entre A5 et 235mm x 230mm. Le poids maximum est de 100gr. L'emplacement de l'encart est fixe. S'il devait y avoir plusieurs encarts dans la même publication le cil se réserve le droit de choisir quel encart sera collé.
De plus en cas de retards ou problèmes techniques, nous nous réservons le droit de supprimer le collage de l'encart sans aucunes pénalités.

2. **Renseignements généraux**

2.1. Présentation des modèles :

- a) L'acceptation définitive d'un encart dépend de la présentation de 3 modèles du produit définitif ou de 3 modèles aveugles (poupées).
- b) Ces 3 exemplaires doivent être en notre possession au minimum 15 jours avant la date de parution.
- c) L'acceptation d'un modèle est indissociable de l'acceptation d'une date d'encartage.
- d) En cas de doute sur la réussite d'un encartage, l'imprimerie propose un test, moyennant l'envoi d'au moins 300 exemplaires.

2.2. Encartage partiels (régionalisés) :

L'encartage partiel est garanti à 95% avec un dépassement d'environ 5% dans la zone précédente ou suivante.

Possibilité de faire un split par zone géographique. Par canton (un ou plusieurs) ou par code postal (un ou plusieurs, intervalles, donner les NPA à 6 chiffres)

Par catégorie Talas (Post non adressée, kiosk livré par post, tout ménage, abonnés)

Les deux variantes, géographique et catégorie Talas peuvent être combinées, les critères géographiques se font par rapport à l'adresse du client final.

Règles à respecter en cas de split d'encarts

Il faut de le client donne :

- En cas de split géographique les NPA à 6 chiffres (ou un intervalle) ou le/les cantons
- En cas de split par catégorie la catégorie choisie, tout ménage, caissette, abonnés

Il ne faut accepter qu'un seul split d'encart (si volonté de faire plus voir faisabilité auprès du Datenmanagement et du département post presses.



- 2.3. Une pluralité d'encarts est possible selon le titre et le jour d'édition. Bien entendu, l'accord des clients est exigé. Un seul encartage partiel est admis par production, mais d'autres encartages sur tout le tirage peuvent être prévus.
- 2.4. Livraison : minimum 2 jours ouvrables avant la parution
maximum 4 jours ouvrables avant la parution
- Horaire pour la livraison : Mardi – Jeudi : 07h30 - 12h00
12h30 - 16h00
- 2.5. Le nombre d'exemplaires à livrer est défini selon la formule suivante :
Tirage net + 2 % mais au minimum 500 exemplaires.
- 2.6. Chaque livraison sera accompagnée d'un bulletin de livraison et d'une fiche d'identification sur chaque palette sur deux côtés visibles mentionnant :
- le titre de l'encart
 - la quantité exacte
 - le titre du journal dans lequel il sera encarté
 - la date de parution (jour et mois)
 - adresse de l'imprimeur.
- 2.7. Conditionnement pour la livraison :
- a) Le type et la forme des encarts livrés doivent permettre un traitement immédiat, sans aucune préparation manuelle supplémentaire.
 - b) Les encarts collés les uns aux autres, ceux présentant une charge électrostatique très importante ou dont la couverture est exagérément siliconée, ainsi que les encarts humides ne sont pas aptes au traitement.
 - c) Il en va de même pour les encarts dont les angles et les bords cornés, qui présentent des faux plis ou dont le dos n'est pas bien formé.
- 2.8. Pour garantir les délais et éviter des frais supplémentaires, il est indispensable que les prescriptions concernant la palettisation des encarts soient scrupuleusement respectées.
- Annexe : "**Recommandations pour la palettisation des encarts**".
Seules les palettes pouvant être déplacés avec un chariot élévateur standard sont acceptés.
- La livraison doit être confirmée par courrier ou par téléphone :
Tel. +41 (0)79 286 44 53 / avor@dzb.tamedia.ch
- 2.9. Adresse pour la livraison des encarts :
- DZB Druckzentrum Bern AG
Warenums Schlag Spedition
Zentweg 7
3006 Bern
- 2.10. Livraison : franco domicile (sans taxation, par exemple TVA, dédouanement).
- 2.11. Après l'encartage, le solde des encarts est immédiatement détruit.
Lors de la réservation, le client doit nous informer s'il souhaite récupérer un éventuel solde après production. Les frais de renvoi sont à la charge du client.

2.12. Réserves :

- a) Les encarts peuvent être refusés en tout temps. Les frais de reprise des encarts sont à la charge de l'annonceur si :
 - le modèle n'a pas été préalablement soumis,
 - les encarts livrés ne correspondent pas au modèle soumis,
 - le délai de livraison n'est pas respecté,
- b) Nous n'accordons ni réduction de prix, ni dommages et intérêts au cas où :
 - le produit principal perdrait son encart pour des raisons techniques ou lors de l'acheminement,
 - les encarts se dégraderaient lors de l'encartage.
- c) Si, pour l'une ou l'autre raison invoquée, l'encart entraîne des retards, des non-ventes ou des frais supplémentaires de traitement, l'éditeur ou l'imprimerie sera en droit de les facturer au client.

Contact

Livraison :

Warenums Schlag Spedition, Tel. +41 (0)79 286 44 53

Conseil :

DZB Druckzentrum Bern AG, Zentweg 7, 3006 Bern
avor@dzbtamedia.ch

Markus Widmer, +41 (0)31 349 41 18
markus.widmer@dzbtamedia.ch

Fritz Kaufmann, +41 (0)31 349 41 16
fritz.kaufmann@dzbtamedia.ch



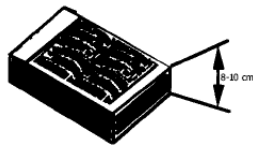
Recommendations for the palletization of inserts

Insertion of pre-printed matter in the shipping room is an increasingly common practice in Europe and processing of the various inserts by the newspapers is becoming more and more complex. The space available to store pallets of pre-printed matter in the warehouses and shipping room is not unlimited. Common recommendations for palletization of inserts will benefit both the newspapers and the supplement printing centres. An agreement on how to proceed will cut out many unnecessary tasks and will enable the printing centres to save time and material. In addition, damage to the inserts will be reduced to a minimum.

Failure to observe these instructions may entail additional costs which will be invoiced, or even rejection of the goods.

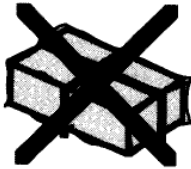
Making up the packets

- The packets of inserts can consist of several alternated quires.
- The height of the quires is between 8 and 10 cm.
- The quires must contain only inserts in the same direction.
- Packets in the same row must be of the same height.



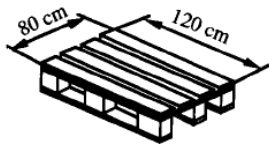
Do not tie the packets with string or package them

- The packets must not be tied with string or shrink-wrapped, so as to save time and material.
- Tying with string can damage the inserts.



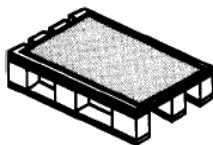
Solid euro-standard pallets (re-usable or non-returnable)

- Use wooden pallets measuring 80 cm x 120 cm.
- To facilitate handling, it should be possible to pick up the pallets on all four sides with a forklift truck or a lifting device.



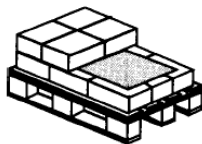
Cover the pallet with a cardboard sheet before stacking

- The pallet must be protected with a solid cardboard sheet to prevent damage to the bottom layer.
- This sheet protects the inserts from dirt.



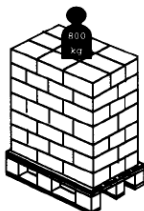
Place a sheet of cardboard between each layer of packets

- A sheet of cardboard placed between each layer of packets increases the stability of the pile, which is particularly important at the time of stacking.



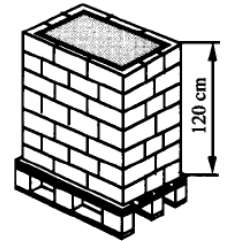
Maximum weight of the loaded pallet: 800 kg

- The safety weight limit for handling with a lifting apparatus is 800 kg.



Maximum height of the loaded pallet: 120 cm

- A height greater than this causes problems during manual unloading.
- The higher the pile, the more likely it is to be unbalanced.



Protect the upper side of the loaded pallet

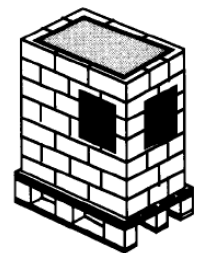
- An ordinary sheet of cardboard is sufficient if the pallet is not stacked.
- For pallets stacked on top of one another, a solid wooden cap is necessary.

Aligned stacking

- Stack the packets in close rows.
- Stack so that no packet projects beyond the sides of the pile.
- The rows must contain packets of the same height.
- Aligned stacking protects the inserts better from any damage.

Affix two identification sheets to the sides of the pallet

- These sheets must show:
 - a the name of the newspaper
 - b the designation of the insert
 - c the date of insertion
 - d the total number of inserts delivered
 - e the number of inserts on the pallet
 - the number of inserts per packet
 - the pallet number
 - the total weight of the pallet
 - f the printer's name, address and phone number
 - g space for two bar codes.



Attach a delivery note

indicating points a to f above. 10 models of the insert should be attached to the note.

Tie the loaded pallet with string or shrink-wrap it

- When being transported, in particular over long distances, it is necessary to shrink-wrap and band the pallets to protect the inserts.
- It is recommended to band the pallet with two turns in each direction so as to distribute the force acting upon it and to obtain a more balanced stack. If banding is used, the pallet must be protected with a wooden cap.

